



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-101
du 28/05/2019**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour travaux d'élagage
Chemin des Barrinques
entre le 06 juin et le 06 juillet 2019**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par la Société SERPE pour effectuer des travaux d'élagage, secteur Chemin des Barrinques à LAPALUD, dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour AXIONE.

Considérant que pour permettre d'effectuer ces travaux, secteur Chemin des Barrinques à LAPALUD, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules, secteur Chemin des Barrinques à LAPALUD, seront réglementés entre le 06 juin et le 06 juillet 2019.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la Société SERPE pour permettre l'application des présentes dispositions (Alternat par feux ou manuel).

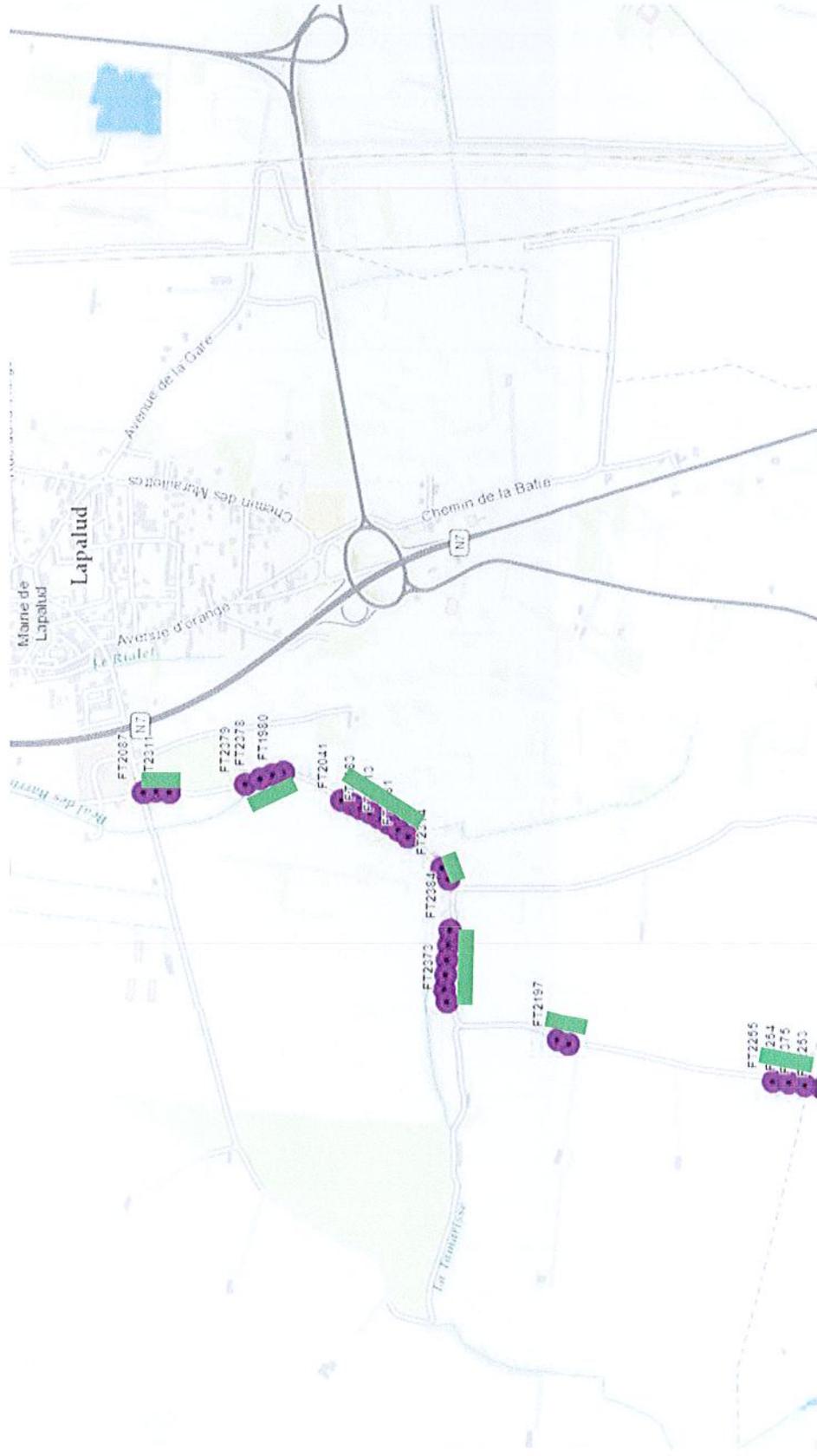
Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Pour le Maire empêché,
Jean-Louis RICHIER
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme

Plan des zones d'intervention



■ : zone en alternat ● : zone d'intervention

Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement

130, allée du Mistral - Z.A. La Cigalière 4 - 84250 LE THOR - Tél : 04.90.33.98.85

E-mail : vaucuse@serpe.fr - WEB : <http://www.serpe.fr>

Qualifications : QUALIPAYSAGE E142-E151-G710-H125-H221, QUALITERRITOIRES, Certification OHSAS18001

Agrément Phytosanitaire pour l'application en prestation de service N° PA 00336

SASU au capital de 260 000 €

SIRET 345 154 694 00201 / TVA FR 55 345 154 694 / APE 8130Z / RCS AVIGNON 88 B 375